



Le 5 mars, défendons l'hôpital et la Sécurité Sociale

Pourquoi la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » ou loi « Bachelot » est-elle dangereuse

Son objectif est d'affaiblir le service public de santé pour favoriser les cliniques et les assurances privées lucratives, pour faire de l'argent sur la santé.

Pour imposer les réorganisations, une instance autoritaire va être mise en place avec les Agences Régionales de Santé (ARS). Elles auront pour mission d'opérer des choix dans les activités liées à la santé. Leurs directeurs, supers préfets sanitaires régionaux, nommés directement par le gouvernement, concentreront tous les pouvoirs de décisions et les moyens financiers. La démocratie est piétinée, la parole des représentants des personnels, des assurés sociaux, de la population est méprisée.

Le leitmotiv est la recherche de rentabilité qui se fera au détriment de la réponse aux besoins de la population. Les soignants deviendront des gestionnaires, ils devront choisir les traitements les moins coûteux, sélectionner des patients ; les travailleurs sociaux deviendront des agents de répression ; la priorité des agents de la Sécurité Sociale ne sera plus d'informer sur les droits sociaux, mais de faire la chasse aux malades soupçonnés d'être des fraudeurs ; les agents des services de l'Etat n'auront plus à veiller à la sécurité et à la qualité, mais à imposer des restructurations de service.

Les conséquences de cette loi dans le Val de Marne, 2^{ème} plateau hospitalier de France

Dans la logique de rentabilité, les usages devront effectuer un véritable parcours du combattant pour se soigner.

Quelques exemples :

A la Sécurité Sociale

Les caisses régionales d'assurance maladie sont menacées de disparition. Une partie du service médical serait transférée à l'ARS. Il est prévu la suppression d'un emploi sur deux. D'autres centres seraient fermés (20 centres sont déjà fermés dans le Val de Marne), des services fusionnés pour faire des économies de gestion sans se soucier de l'accès et de la qualité des services pour les assurés sociaux.

Dans les services du Ministère de la santé

Avec les lois de décentralisation, les moyens ont été considérablement réduits. La loi Bachelot prévoit maintenant la disparition des DDASS et des DRASS et de certains services ministériels. C'est la fin de l'articulation entre les missions sanitaires et sociales au détriment des populations défavorisées.

Dans la santé

La loi Bachelot amplifie fusions et disparitions de services, voire d'hôpitaux entiers, instaure des délégations de missions de service public au secteur privé et lucratif (privatisations) Au niveau national, avec cette loi, c'est au moins 20 000 suppressions d'emplois, l'explosion des dépassements d'honoraires, l'entrée des mutuelles et assurances privées dans la gestion de la Sécurité sociale

« **Le 1er objectif étant de parvenir à l'équilibre du régime général en 2012** » propos tenus par Eric Woerth.

Le Val de Marne, déjà durement touché par les réformes précédentes (plan Juppé, et loi Douste Blazy en 2005) est gravement menacé par la loi Bachelot :

- fusion de l'Hôpital national de St Maurice avec l'hôpital Esquirol,
- rapprochement de l'hôpital Henri Mondor (AP-HP) avec le centre hospitalier intercommunal de Créteil,
- fermeture de la maternité Jean Rostand à Ivry sur Seine (transfert de l'activité à l'hôpital de Kremlin Bicêtre),
- suppression de 400 lits d'hospitalisation pour les personnes âgées à l'hôpital Charles Foix
- l'Institut Gustave Roussy et l'hôpital St Camille doivent faire face à de graves difficultés financières qui menacent leur activité et les emplois

Dans les établissements médico-sociaux

La demande de prise en charge des personnes âgées dépendantes, le transfert des malades de la psychiatrie et des longs séjours poussent à un fort développement de ce secteur.

Aux revendications des salariés pour travailler mieux, le chantage de l'augmentation des prix de journée à la charge des usagers et des familles leur est opposé.

Les personnes âgées, les handicapés, les malades mentaux ont le droit d'être traités avec dignité.

Le contenu de ce projet de loi est antinomique aux conceptions et valeurs de la CGT.

La CGT se fonde sur la notion de réponses aux besoins en matière de santé et de son exigence pour tous.

L'accès aux soins en constitue un des paramètres qui doit donc s'y inscrire en terme d'équité sociale, économique et territoriale.

Le service public de santé ne doit pas être démantelé. Trop de malades souffrent sans pouvoir se soigner efficacement.

Le 5 mars, exigeons le retrait de la loi Bachelot.
D'autres choix sont possibles.

La CGT propose :

- ▶ le développement d'un service de santé public performant, de proximité et accessible à tous ;
- ▶ le développement d'une politique de prévention sur le lieu de travail, à l'école, dans des centres de santé... ;
- ▶ une couverture du risque maladie solidaire et de haut niveau, avec la suppression des franchises, forfaits, dépassements d'honoraires médicaux.... ;
- ▶ un autre financement de la sécurité sociale, permettant de dégager des recettes nouvelles au service de la solidarité nationale : cotisations sur l'ensemble des richesses créées, modulation de la cotisation des entreprises en fonction de l'investissement dans l'emploi et l'outil de travail ;
- ▶ une gestion démocratique : création de chambres territoriales de santé au plus près des besoins de la population et d'une instance nationale représentative, le retour à l'élection des représentants des assurés sociaux dans les caisses de sécurité sociale, de représentants des salariés et de la population dans les chambres territoriales de santé.

Le système de santé français, longtemps considéré comme un modèle de référence, n'est pas à déconstruire mais à renforcer et à mieux coordonner.

Le 5 mars 09
SALARIES ET USAGERS, SOYONS NOMBREUX
RASSEMBLEMENT :
9 H : HOPITAL HENRI MONDOR DE CRETEIL (hall principal)
10H30 : METRO SEVRES BABYLONE